

---

Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse du citoyen Huel, administrateur du district de Pithiviers, qui demande l'établissement d'une commission d'agriculture dans chaque district, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse du citoyen Huel, administrateur du district de Pithiviers, qui demande l'établissement d'une commission d'agriculture dans chaque district, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 416-417;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20628\\_t1\\_0416\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20628_t1_0416_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

## VIII

[Le c<sup>n</sup> Blavette, administr. du district de Calais-sur-Anille, à la Conv., 28 vent. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Vous avez lancé le vaisseau de la République, c'est à vous de le conduire au port. Méprisez tous ces intrigants, tous ces singes du patriotisme qui cherchent à discréditer la Sainte Montagne pour se mettre à sa place ; Foudroyez ces nouveaux Icares dont les mains malhabiles auroient bientôt précipité le char de la Révolution.

Montagne sacrée, Montagne inébranlable, achève ton ouvrage. A tant de décrets immortels que tu as rendus, ajoutes-en d'autres ; Décrète, pour tuer en un instant le fanatisme, que les temples de la superstition seront laissés aux communes qui les dédieront à la raison et à la philosophie. Décrète pour proscrire à jamais la pauvreté que les citoyens qui n'auront que cent livres de rente en bien fond, ne pourront aliéner. Décrète que les Comités de surveillance seront responsables sur leurs têtes de leur négligence et de leur partialité dans l'arrestation des gens suspects. Décrète que les détenus d'un département seront transférés dans un autre.

Décrète encore que deux années d'une rente de 50 liv. affectée sur l'Hôtel de Ville de Paris qui me sont dues par la République comme ci-devant principal du collège de Bouloire, et deux années d'une rente de 69 liv. dix s. qui m'est due au même titre par l'émigré Henri Marie Dornant, en tout 239 liv., seront payées aux deux soldats qui mettront les premiers le pied sur le territoire de l'infâme Angleterre.

Le traitement d'administrateur suffit aux besoins d'un sans-culotte ; je sacrifie le reste pour la destruction de la nouvelle Carthage. Vive la Montagne ! Vive la République une et indivisible ».

BLAVETTE.

## IX

[Le c<sup>n</sup> Quisard, à la Conv.; Thonon, 13 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Je te fais part que, le 20 nivôse, j'ai adressé au Comité d'agriculture de la Convention nationale un mémoire relativement à l'agriculture que j'ai fait porter à la poste de Carouge par le citoyen Blancher, dont par le même courrier j'ai fait part aux Citoyens Simond et Duboulot, mes compatriotes. Le premier, par sa lettre du 5 ventôse, m'apprend qu'il n'est pas parvenu au Comité; je viens te prier, Citoyen président, de faire faire des recherches pour savoir où ce mémoire a été égaré parce que, très certainement, lorsque je m'en suis occupé à la suite d'un avis du citoyen Favre-Buisson, procureur général syndic de ce département, j'ai eu le désir de me rendre utile à mes concitoyens dans la partie que je connois et que je suis depuis 23 ans. Je n'ai rien hasardé, Citoyen président, je ne

(1) C 299, pl. 1048, p. 6. Séance du 6 germ., sans mention marginale.

(2) F<sup>10</sup> 331, doss. A-M (ans II-III).

l'ai pas écrit après la lecture de quelques livres, c'est au milieu des champs. Je ne rapporte que mes expériences.

Je te joins copie de la lettre que j'écrivis au Comité d'agriculture qui était détachée du mémoire.

Je suis avec républicanisme et fraternité, ton Concitoyen.

QUISARD, laboureur.

[Le c<sup>n</sup> Quisard, au C. d'agriculture; Massongy, 20 niv. II].

Si les représentants du peuple conduisent avec succès le gouvernail du vaisseau de la République, ils font des loix pour avoir un gouvernement heureux, si les défenseurs de la patrie exposent leurs vies et remportent des victoires pour écraser les ennemis, si les artistes fabriquent des armes, si les sociétés populaires éclairent, si la surveillance découvre les ennemis de l'intérieur, il est pour tous bien glorieux; mais, Citoyens, le laboureur, cette classe depuis un long temps oubliée indignement, même méprisée, dont on ne se ressouvenait que pour les impôts et les corvées, ne contribue-t-il pas aussi au bien de la patrie, par son travail pénible ? Qui mieux que vous, Citoyens représentans, si vous jugez qu'elles puissent être utiles, je vous prie de me renvoyer ce brouillard pour que je le mette au net; excusez si je vous le fais passer ainsi c'est mon empressement à m'acquitter du devoir de Citoyen.

Je ne cesserai de faire des vœux pour la prospérité de la République et suis avec Républicanisme et fraternité.

Votre Concitoyen :

QUISARD, laboureur.

Renvoyé au Comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

## X

[Le c<sup>n</sup> Huel, administr. du distr. de Pithiviers, à la Conv.; 19 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

D'après les différents projets présentés à la Convention nationale sur l'agriculture des terres, et de la manière dont les cultivateurs doivent opérer pour parvenir à un moyen plus profitable et assurer avec plus de succès les subsistances des citoyens qui composent la République, j'ai remarqué plusieurs difficultés, en ce que ces projets sont représentatifs [applicables] à toute l'étendue de la République, et cependant la manière de cultiver les terres n'est point partout la même. Dans un endroit, il faut la cultiver d'une manière, et dans un autre endroit d'une autre manière. Je propose à la Convention nationale qu'elle rende un décret portant qu'il soit établi dans chaque chef-lieu de district une commission pour l'agriculture; et que les membres en soient nommés par tous les citoyens de son [leur] arrondissement, par le même mode que pour l'élection des administrateurs des districts.

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

Cette commission s'occuperait de tous les moyens propres à propager l'esprit et le génie des agriculteurs, et correspondroit directement avec le Comité d'Agriculture de la Convention nationale.

Citoyens représentants, l'agriculture n'est point à son comble [n'est point à la hauteur] en ce moment, et n'est encore point connue sous aucun rapport positif. Ainsi je vais vous développer mes opinions sur ces points; les agriculteurs ne sont en quelque façon pas libres d'améliorer leurs terres à leur gré; en ce que le moyen que les citoyens prennent ordinairement, pour ramasser le chaume après la récolte des blés [n'est pas bonne] cette manière de ramasser le chaume est de racler la terre avec des fauchets et rateaux qui ne ramassent tout au plus que la moitié du dit chaume, et l'autre moitié restant ne sert qu'à nuire à l'ensemencement des maïs. Les cultivateurs ne sont point libres parce qu'il n'est point permis à nos cultivateurs de racler la totalité de leurs terres parce que les citoyens qu'il [qui] ne récoltent point de grains ou du moins très peu, ramassent le chaume pour leur chauffage. Ainsi, Citoyens Représentans, je propose un mode pour ramasser tout le reste de la paille qu'il [qui] reste sur la surface de la terre après la récolte du blé.

Considérant qu'en ramassant les chaumes de la manière ci-dessus précitée, l'on n'en ramasse tout au plus que la moitié de la partie restant après la récolte et que l'autre moitié restante ne sert uniquement qu'à nuire à l'amélioration des maïs, en ce que cette dernière partie enterrée, rend le terrain plus léger, il cause une destruction des semailles, que rarement le grain s'en trouve assez dru; en outre cela [est] cause d'une suggestion [sugillation ?] de la forme des vers que l'on appelle vulgairement des chenilles; qui rongent en grande partie les grains en herbe et ensuite les faits mourir, et que cette espèce de vers se forme dans les tuyaux de la paille que l'on enterre avec la charrue; que depuis (a) ma connaissance et des présumées [acquises] de mes ancêtres, il est probable que cette sorte de vers fait [fera] un tort irréparable à la production des maïs, qui cependant [est] très utile pour la subsistance des chevaux. En outre, l'on sème encore en cette saison des blés de mars qu'il [qui] servent à la subsistance des citoyens.

Pour parvenir à la manière d'améliorer les terres avec plus de succès, je propose qu'après la récolte des blés, au lieu de ramasser le chaume à la manière ordinaire, quand on a ramassé tout au plus la moitié de la partie restante après la récolte, je demande que l'on fasse racler tous les chaumes de blé en général, avec des roclouers [raclouers] que l'on commence à se servir [à utiliser] dans nos quartiers. Cet outil est mené par deux personnes qui raclent la terre [à] un pouce ou environ d'épaisseur. Par ce moyen [il] ne reste pas de paille dans le champ.

Considérant que si tout les cultivateurs suivoient cette marche, il en résulteroit près d'un tiers d'empaillage de plus, qu'il serviroit beaucoup à l'engrais des [champs] et à entretenir une plus grande quantité de bétail, de sorte que plus l'on auroit de bétail et plus l'on en graisseroit les terres... (ici des mots manquent le papier étant déchiré) [par ce] moyen l'on récol-

teroit beaucoup davantage [bien davantage] en... au moins le cinquième de plus que la récolte ordinaire.

Considérant que le raclage donné à la surface... ramasse en totalité les fourrages, en outre détruit les mauvaises herbes qui s'y trouvent plantées.

Considérant qu'il seroit plus profitable au particulier (de) ramasser les chaumes, de les ramasser avec cette (ce) [nouvel] instrument qu'avec ceux que l'on les [avec lesquels] on les ramasse aujourd'hui.

Considérant que les cultivateurs en ce moment ne peuvent fumer qu'une partie des terres qu'ils exploitent, et que par cette mesure l'on fumeroit aisément la totalité.

Enfin, Citoyens Représentans, voilà mon opinion sur l'agriculture, que je suis à même de prouver ce que j'avance quoique ma pétition ne soit pas rédigée avec tous les caractères qu'elle devoit avoir. Car je suis un Sans-culotte républicain et cultivateur de campagne de bonne foi. S. et F. Vive la République, Vive la Montagne, Vive l'agriculture et vive les cultivateurs et tous les bons citoyens. Guerre aux châteaux et paix aux chaumières.

HUEL, cultivateur domicilié d'Aunay-la-Rivière  
Renvoyé au Comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

## ANNEXES AUX N<sup>os</sup> 72 ET 73 (2).

a

[Les administr. du départ. de l'Eure, à la Conv.; Evreux, 1<sup>er</sup> germ. II] (3).

« Quoi, la cause du peuple est encore trahie par ceux qui avoient sa confiance! Quoi, la représentation nationale a manqué de périr dans la plus noire, et la plus affreuse conspiration!... Plus les traîtres ont montré d'hypocrisie, plus ils sont coupables... Que la tête de tous ces monstres tombe sous le fer de la loi, et que la terre de la liberté engloutisse ses plus féroces ennemis.

Voilà, Pères de la Patrie, le vœu d'une administration sans-culotte et fille de la Montagne. Elle vous témoigne sa plus douce satisfaction sur la nouvelle découverte du Comité de salut public. Comme vous, elle jure la haine la plus implacable aux traîtres et aux tyrans; comme vous elle ne veut plus de roy; comme vous enfin, elle jure à la nation entière de mourir à son poste pour le soutien et la défense de l'unité et l'indivisibilité de la République. »

MILCENT, BURIN, HELOT, CHEVAL, J.-B.-F. MOREL, LEFRANC, LEMARIÉ, GEANROT (présid.), REYNAL, BEFFARA (secrét. général).

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

(2) Les adresses qui suivent appartiennent à la séance du 6 germinal d'après la date de réception indiquée par un secrétaire. Mais elles ne portent aucune mention marginale et il est vraisemblable qu'elles n'ont pas été lues en séance puisqu'aucun journal n'en parle.

(3) C 298, pl. 1034, p. 19.